

“Cafés Cultures” : trois sessions d’information organisées dans le Grand Est

Créé en avril 2015, le dispositif “Cafés Cultures” permet de soutenir l’emploi artistique dans les cafés, hôtels et restaurants de moins de 200 places. Lors de la Commission permanente du 23 septembre 2016, les élus ont approuvé l’adhésion de la Région au fonds d’aide à l’emploi artistique “Cafés Cultures”, ainsi que l’extension du dispositif à tout le territoire régional.

« Les “Cafés Cultures” permettront à tous d’accéder à la richesse culturelle de notre grande Région, près de chez soi et à faible coût, dans une proximité propice à l’échange avec les artistes et les autres spectateurs. L’action culturelle constitue en effet un élément essentiel du développement local, de l’attractivité du territoire et de la cohésion sociale. Les “Cafés Cultures” complètent ainsi les autres soutiens au spectacle vivant que la Région propose, à travers ses aides aux théâtres, aux festivals, aux scènes de musiques actuelles et aux équipes artistiques. », indique Philippe Richert.

Afin de faire connaître le dispositif “Cafés Cultures” auprès des acteurs du secteur de la restauration et de la culture, la Région Grand Est organise trois sessions d’information sur tout le territoire, en partenariat avec le Groupement d’Intérêt Public (GIP), le collectif Bar Bars, les UMIH¹ départementales et les réseaux du spectacle vivant locaux :

- **le lundi 7 novembre à Reims au bar Le Floyd de 15h à 17h,**
- **le lundi 14 novembre à Metz au bar le 7/7 de 15h à 17h,**
- **le lundi 5 décembre à Strasbourg au bar Le Korrigan de 15h à 17h.**

Ces lieux de proximité représentent souvent une étape indispensable pour les artistes en début de carrière et contribuent activement à leur image et à leur notoriété. Ils sont en outre des maillons essentiels du développement culturel et artistique des territoires.

A cet effet, le GIP “Cafés Cultures” a créé un fonds d’aide à l’emploi artistique, afin d’aider les cafetiers, hôteliers et restaurateurs à prendre en charge une partie des coûts salariaux associés inhérents, de 26 % à 65 % du cachet selon le nombre d’artistes et techniciens salariés. Unique financeur du GIP sur le territoire, la Région a abondé ce fonds à hauteur de 10 000 €.

En plus de la gestion financière et comptable du fonds, ce dispositif a vocation à apporter des réponses pragmatiques aux questions de réglementation, de formation, etc. Il encourage également la diversité culturelle et facilite son accès à un large public.

Comment bénéficier du dispositif “Cafés Cultures” ?

Les cafetiers et restaurateurs sont invités à s’inscrire sur le site du guichet unique du spectacle occasionnel (Guso) : guso-enligne.fr afin de déclarer les artistes et techniciens. A l’issue du concert, après le règlement des salaires et des cotisations, les employeurs rempliront une déclaration unique et simplifiée (DUS) sur le site du Guso. Le GIP procédera alors au versement de l’aide par virement bancaire.



Le GIP Cafés-Cultures en quelques chiffres depuis juin 2015 :

239 établissements bénéficiaires

15 collectivités qui ont adhéré au GIP : dont la Région Grand Est

5539 cachets versés

369k€ d'aides attribuées